

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 4 juin 2012

Convocation du : 25 mai 2012

Objet : DECHETS ENVIRONNEMENT
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
Convention de coopération avec la Communauté de Communes du Dévoluy.

L'an deux mille douze, le quatre juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Rabou, sous la présidence de M. Jean-Claude Salles, Premier Vice-Président.

Secrétaire de séance : Madame Martine Barbet

Etaient présents : G. Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, G. Jullien, G. Lesbros, JM Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, F. Roux, JC Salles, B. Faure, F. Regord, JL Pelloux, P. Aubin.

Excusés : Roger Fournel, Francis Reynaud, Monique Barthelemy, Michel Mescle, Gérard Garcin
Claudette Dargot remplacée par Nadège Lombard

Maurice Chautant Vice-Président chargé du dossier, informe les conseillers communautaires des modifications apportées à l'organisation du SPANC.

Afin d'améliorer la prestation attendue des usagers et des mairies, il propose de conventionner avec la Communauté de Communes du Dévoluy pour la mise à disposition temporaire d'un agent.

Les conditions en sont définies dans la convention ci-jointe.

Le Vice-Président soumet cette proposition et les termes de la convention aux conseillers communautaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120604-De2012_72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2012

Publication : 07/06/2012

Pour le 1er Vice-Président



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition et les termes de la convention, autorise le Président à la signer.

votants : 17
pour : 17
abstention : 0
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Claude Salles



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120604-De2012_72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2012
Publication : 07/06/2012

Pour le 1er Vice-Président

